

Communiqué CCI

L'Assemblée Générale de la Caisse Régionale d'Ile-de-France, qui s'est tenue le 30 mars 2011, a approuvé le versement :

- d'un intérêt de 3,38% aux parts sociales
- d'un dividende de 3,20 € par titre pour les CCI et CCA.

Le prix de souscription des CCI pour les porteurs qui souhaitent opter pour le paiement du dividende en CCI a été fixé à 58,60€, correspondant à 98 % du cours à l'ouverture des 20 séances précédant la date de l'Assemblée Générale, diminué du montant du dividende.